

# Quoi d'neuf au Quiou ???



n° 22  
Décembre 2020  
[www.le-quiou.fr](http://www.le-quiou.fr)



# Informations



## Utiles



Horaires de la Mairie :  
(Ouvert au public)

Lundi : De 13h30 à 18h00  
Mardi : Fermé  
Mercredi : De 9h00 à 12h30  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : Fermé  
Samedi : 09h30 à 12h30

Tel : 02 96 83 46 16  
[contact.mairie@le-quiou.fr](mailto:contact.mairie@le-quiou.fr)  
<https://www.le-quiou.fr/>

Gendarmerie Dinan  
02 96 87 74 00

Appel d'urgence Européen  
112

Centre anti-poison Rennes  
02 99 59 22 22

SAMU  
115

Police  
17

Pompiers  
18

## Sommaire



Éditorial	3
Compte(s) rendus (Voir rubrique compte rendu des conseils municipaux)	4-36
État civil	37
Vie municipale	38 à 54
Scolaire & périscolaire	55 à 64
Village & Patrimoine	65 à 67
Associations	68 à 69
Dinan Agglomération	70 à 77
Jeux	78 à 80
Covid 19	81

# Edito

du Maire

# Construire pour vivre !

Mes chers concitoyens,

Vous recevez le bulletin municipal avec sa nouvelle conception. Ce bulletin représente les actions mises en place par votre conseil municipal élu en mars 2020.

Chacune et chacun ont pris à bras le corps les différentes compétences que je leur ai proposées et nous sommes aujourd'hui au travail.

Au mandat précédent, nous avons travaillé à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal. Nous avons proposé au conseil municipal le futur visage de notre commune en matière urbanistique, en faisant en sorte que les propriétaires, dans le plan de zonage, puissent en profiter et ainsi pouvoir vendre fonds de jardins ou terrains jouxtant leur propriété.

En parallèle, nous avons décidé d'investir afin de rénover notre école publique. Aujourd'hui, nous avons un groupe scolaire amélioré et votre nouvelle équipe municipale a souhaité continuer les travaux entrepris. Près de 60.000 euros auront donc été investis au service des plus jeunes.

A cela s'ajoute le pôle enfance jeunesse de la rue des Mares qui permet d'accueillir nos enfants avec la présence d'une crèche et d'un centre de loisirs pour les plus jeunes pendant la semaine et les vacances scolaires (ALSH).

C'est pourquoi j'en appelle à celles et ceux qui aujourd'hui ont des terrains à construire inscrits dans le PLU Intercommunal. Soyez solidaires de votre municipalité qui souhaite accueillir de nouvelles familles et favoriser la construction de nouvelles habitations. C'est ainsi que vous ferez vivre notre école et que vous apporterez votre soutien à nos commerces et à nos entrepreneurs. Vous participerez alors au développement de notre cité.

Mes chers concitoyens, prenez-soin de vous, préservez -vous face au COVID, respectez les distanciations. Plus nous serons disciplinés, plus vite nous pourrons retrouver notre quotidien d'avant.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.



Le maire  
Arnaud CARRE

## État civil

### Naissance(s) :

- Manon LALLEMENT FOUCHER née le 28/01/2020 à RENNES
- Margaux ERKELENS LABOUE née le 17/02/2020 à RENNES
- Soledad MACEROT née le 09/06/2020 à RENNES
- Lison LEMONNIER née le 28/06/2020 à DINAN
- Constance CHASTEL née le 18/09/2020 à DINAN
- Awen MARSOT né le 03/11/2020 à LE QUIOU

Félicitations aux heureux parents.

### P.A.C.S. :

- PERROIS Matthieu & BOISSIERE Lucie le samedi 24/10/2020

Nos compliments à Lucie & Matthieu.

### Décès :

- Monsieur Bernard ROLLAND, décédé le 14/07/2020 à DINAN
- Madame Christiane BEAULIEU née PERRINIAUX, décédée le 12/09/2020 à RENNES
- Monsieur Marcel DELAROCHE, décédé le 16/10/2020 à LE QUIOU
- Monsieur Daniel LEGALLAIS, décédé le 12/11/2020 à RENNES

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

## Recensement

Le recensement s'est déroulé dans votre commune du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020 par Amandine MORIN (Aujourd'hui, conseillère municipale). Combien sommes-nous Amandine ?



J'ai recensé  
346 habitants.



## Élections municipales du 15 mars 2020

Les onze colistiers de la liste « Agir pour Le Quiou », élus le 15 mars, se sont réunis ce dimanche 24 mai, pour procéder à l'élection du maire et des adjoints. Arnaud Carré a été réélu pour un troisième mandat de maire. Il sera secondé par trois adjoints.



Avec la nouvelle organisation territoriale, la création de Dinan Agglomération, le futur parc régional, notre école publique, les différentes commissions attendant à toutes ces compétences.

Il faut au conseil municipal, des hommes et des femmes investis, qui aillent aux réunions, qui rendent compte des dossiers et qu'ils fassent entendre leur voix afin que la commune du QUIOU puisse être représentée au mieux.

*« A indiqué Arnaud CARRE lors de sa réélection ».*

Axel HERVET (1<sup>er</sup> adjoint)



**Délégation :**

En cas d'empêchement du maire, le premier adjoint aura délégation de signature concernant :

- les dossiers et affaires courantes,
- l'administration générale,
- l'urbanisme avec la délivrance des permis de construire,
- les finances ,
- la signature des mandats, titres et leurs bordereaux.
- les actes d'état civil

**Dinan Agglomération :**

Sera le suppléant du maire au conseil communautaire et aux commissions de Dinan Agglomération.

**Administration communale :**

Secondera le maire dans l'organisation administrative de la commune.

**École Publique :**

Aura la charge de la gestion de l'école publique et sera le représentant principal au syndicat des faluns.

**Numérique :**

Responsable du numérique, du futur site internet en lien avec le bulletin municipal ainsi que les fichiers liés à l'administration communale. Gestion des salles communales.

Adeline PEPION (2ème adjointe)



### **Délégation :**

En cas d'empêchement du Maire et du premier adjoint, le deuxième adjoint aura délégation :

de signature concernant :

- les dossiers et affaires courantes,
- l'administration générale,
- l'urbanisme avec la délivrance des permis de construire,
- les finances, signature des mandats, titres et leurs bordereaux
- les actes d'état civil

### **Environnement et syndicat des Eaux :**

Responsable de l'environnement, eau, assainissement SPANC.

Représentant au syndicat d'électrification

### **Voirie :**

Représentant la commune du QUIOU à Dinan Agglomération pour les réunions de la compétence voirie.

### **Breiz-Bocage :**

Chargé de la mise en place des haies bocagères en collaboration avec Breiz- Bocage (Agglomération) et cœur Émeraude

Responsable du fleurissement en collaboration avec Mary Britton et les bénévoles.

Secondera le maire aux réunions du futur Parc régional Rance Côtes-d'Emeraude (PNR)

Aura la responsabilité de l'agent communal.

Erwann DIVEU (3ème adjoint)



**Délégation :**

Délégation de signature pour tous les travaux communaux après accord de l'assemblée municipale.

**Bâtiments Communaux :**

Responsable de l'entretien des bâtiments et des travaux et du patrimoine communal.

**Travaux :**

Préparation des dossiers de consultation des entreprises.  
Suivi des travaux communaux.

**Animation Communale :**

Responsable de l'animation communale, fête de la musique, réunion annuelle de la population, relais des villages.



Votre commune est connectée !!!  
[www.le-quiou.fr](http://www.le-quiou.fr)

Jusqu'à maintenant, la commune du Quiou ne disposait pas de vitrine numérique. Aujourd'hui, c'est chose faite avec la mise en place d'un site internet dédié à notre village.

Vous y trouverez les informations de votre municipalité, les services scolaires et périscolaires, les commerçants et associations qui animent le Quiou.

Vous y découvrirez également le patrimoine caractéristique de notre commune lié à la pierre du pays des Faluns.

**NOUVEAUTÉ : Pré-réservation des salles possibles !!!!**

**(salle annexe de La Mairie ou salle Georges LE GAC de la Gare)**

Choisissez votre créneau de pré-réservation de salle en cliquant sur la zone horaire de votre choix dans le calendrier.

Le règlement doit être signé avant toute confirmation des réservations, téléchargeable sur le site.

**Tarif 60€/ jour ou 100€ le week end**

**Les salles seront mises à disposition gratuitement aux associations communales.**

Ce site favorisera l'accueil de nouvelles familles et passionnés du tourisme vert et authentique.

Il devra être dynamique : vous êtes tous appelés à y participer ! Pour cela, vous pouvez nous envoyer vos propositions d'articles à l'adresse e-mail suivante : [contact.mairie@le-quiou.fr](mailto:contact.mairie@le-quiou.fr)





Madame Huguette CHESNEL vient d'atteindre l'âge de la retraite. Quel parcours ! Plus de 11 années au service des Quiousiens, et voici le temps du repos bien mérité. Nous lui souhaitons autant de belles années à profiter de la vie, à prendre soin d'elle et de sa famille. La municipalité à offert à madame CHESNEL un week end pour 2 personnes ainsi qu'une plante.

« Huguette remercie tous les habitants de la commune et leur souhaite à tous une bonne continuation dans cette jolie petite commune du Quiou ».



**Horaires de la Mairie  
(au public) :**

**Lundi : De 13h30 à 18h00**  
**Mardi : Fermé**  
**Mercredi : De 9H00 à 12h30**  
**Jeudi : Fermé**  
**Vendredi : Fermé**  
**Samedi : 09h30 à 12h30**

Madame Christelle HAMM a pris ses fonctions depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et nous lui souhaitons la bienvenue.



## Nettoyage de printemps !

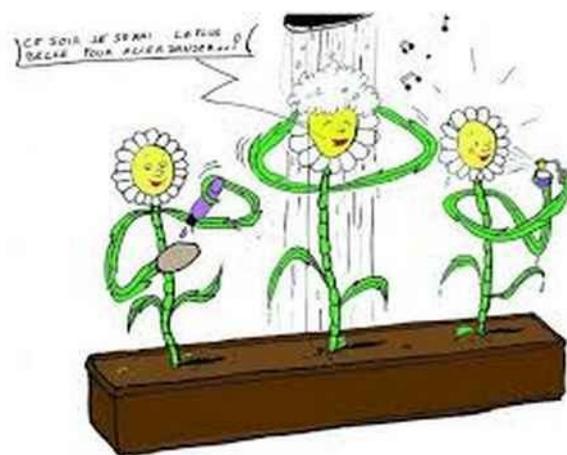


Lors de son installation, le conseil municipal souhaitait s'organiser par commissions pour réaliser et animer des chantiers participatifs. « Nous sommes soucieux de notre patrimoine. Les élus souhaitent réaliser un inventaire bien précis des bâtiments communaux »

Samedi 25 juillet, les membres du conseil ont nettoyé l'église Notre-Dame et aidé madame Esnault, gardienne de l'édifice, dans l'entretien quotidien. Il a été décidé d'intervenir deux fois par an pour garder l'église en bon état et ainsi, veiller à d'éventuelles réparations.

Cela a permis aux conseillers municipaux de visiter la chambre des cloches qui reste en mauvais état et le beffroi qui supporte les cloches.





Samedi 24 octobre, une vingtaine d'habitants, élus et enfants, se sont retrouvés pour s'occuper du fleurissement et des plantations. Avec les conseils avisés de Mary BRITTON, mais aussi de Franck GUENROC, habitant et employé aux espaces verts de la ville de Rennes, ainsi que de Jean-Marc LE TEXIER, passionné des rosiers, tous se sont impliqués pour planter, replanter ou tailler les arbustes du centre bourg.

La commune a injecté 350 € pour cette opération, pour l'achat de nouvelles plantes et arbustes, les autres étant replantés. « Nous souhaitons que la commune soit fleurie toute l'année, que Le Quiou conserve son label «Une fleur», explique Adeline PEPION. La prochaine commission régionale du fleurissement passera en juillet 2021. »

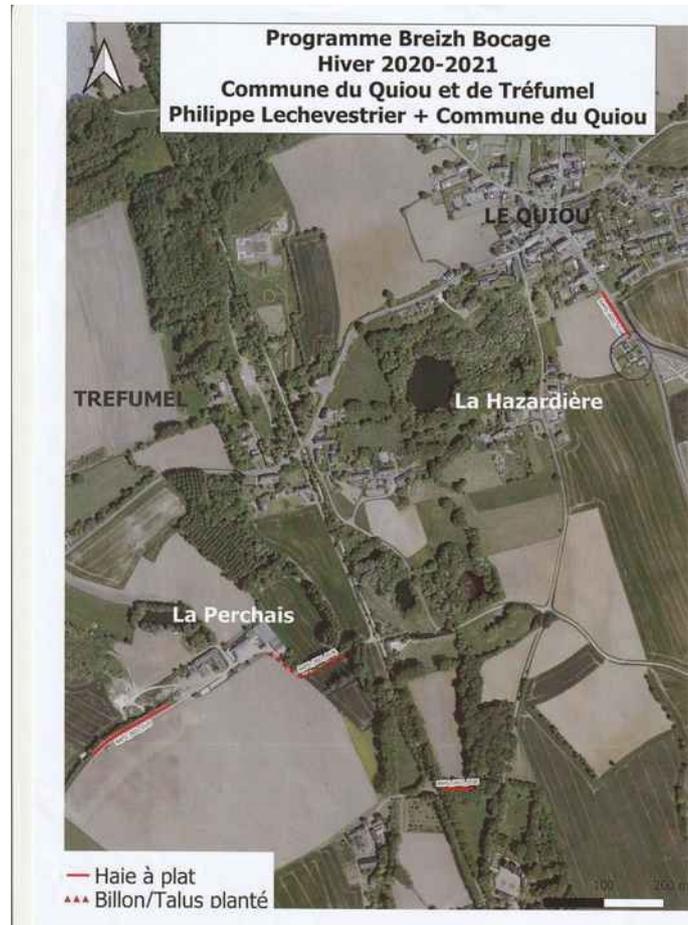
En plus de ces travaux de jardinage, les visiteurs peuvent découvrir le jardin sensoriel qui vient d'être refait, juste à côté de la mairie. Une haie bocagère sera aussi mise en place, avec la collaboration de Breizh bocage, à la sortie de la commune, en direction de Bécherel, rue du Sabotier.



Dans le prolongement du fleurissement de la commune, des haies bocagères sont plantées en partenariat Cœur Émeraude qui a pour mission la conduite du projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, sur mandat de la Région Bretagne et avec le soutien des Conseils départementaux des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et de Dinan Agglomération.



Tréveleuc



Rue du Sabotier & chemin de Hac

Courant janvier 2020, une haie avait été plantée au Haut Tréveleuc afin de terminer le chemin communal.

Courant 2021, il sera planté deux nouvelles haies. La première, rue du Sabotier sur la propriété de Monsieur Philippe LECHEVAISTRIER et la seconde sur le chemin du Hac. Pour information, les peupliers abattus au Hac seront remplacés par une nouvelle haie et la vente de bois représentera un gain de 500€ pour la commune.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur LECHEVAISTRIER pour sa participation.

### Inventaire de la biodiversité bretonne

Mammifères

94 espèces recensées  
9 menacées de disparition

Plantes à fleurs et fougères

1 827 espèces recensées  
214 menacées

Oiseaux nicheurs

192 espèces recensées  
69 menacées

Poissons d'eau douce

46 espèces recensées  
2 menacées

Reptiles

13 espèces recensées  
3 menacées

Source la Bretagne magazine 2020

# Protégeons nos arbres !

La réglementation s'appliquant à la coupe et à l'abatage d'arbres est exposée dans les dispositions générales du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (page 10).

La réglementation et les textes de loi diffèrent selon la nature du boisement :

- Les Espaces Boisés Classés sont réglementés par l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme. Cette réglementation concerne les boisements de plus de 10 ha. Dans les EBC, tous travaux sont soumis à Déclaration Préalable.

- Les boisements inférieurs à 10 ha ainsi que les haies ayant un intérêt écologiques sont identifiés comme "Haie et talus protégés" au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme. Toute demande de modification de l'état boisé doit faire une demande de Déclaration Préalable et dans le cadre de l'instruction de cette demande, des mesures compensatoires peuvent être exigées.

- Dernière catégorie, les autres boisements et arbres à préserver pour les intérêts patrimoniaux sont identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme. Les éléments végétaux répertoriés dans cette catégorie doivent être maintenus mais ils peuvent être modifiés ou déplacés sous couvert d'une demande d'autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable).

Voici la réglementation qui s'applique pour les boisements. Pour ceux qui ne sont concernés par un de ces trois cas de figure, aucune demande n'est nécessaire.

**VEZ A LA MAIRIE VOUS RENSEIGNER !!!!**



Je m'appelle Groot

# INCIVILITÉS STOP

Poubelles parsemées dans le bourg, vélo décoratif volé... Des incivilités ont été commises samedi 25 et dimanche 26 juillet sur le territoire de la commune.

Des dégradations ont aussi été commises sur l'un des bâtiments de l'ancienne gare, propriété du conseil départemental. Au niveau du hameau de La Ville-Gohen, c'est une barrière qui a été détériorée sur la voie verte.

C'est pourquoi, Monsieur Le Maire, a demandé à la gendarmerie nationale d'augmenter ses visites et de patrouiller sur le territoire communal afin de trouver plus de quiétude.



Voie verte



Aux abords de l'école



Travaux réalisés par la société BEAUJOUR frères (TREVERIEN)

Depuis l'automne dernier, une partie du mur du cimetière s'était effondrée, à cause des fortes pluies.

Erwann Diveu, adjoint aux travaux, avait proposé au conseil municipal que ce mur en pierres de faluns soit rénové, en tenant compte de son aspect patrimonial. « C'est chose faite aujourd'hui ! »

La rénovation du mur représente 15 979 € TTC, subventionnée à hauteur de 9 321 € par Dinan agglomération dans le cadre du fonds de concours aux communes. En parallèle, la municipalité a souhaité qu'un crépi soit mis sur le bâtiment existant, qui deviendra l'ossuaire communal.

Depuis quelques années, le partenariat entre le conseil départemental et la commune du Quiou souhaite améliorer l'accueil en itinérance, notamment pour privilégier le tourisme « vert et familial » qui pourra s'inscrire dans le futur Parc naturel régional (PNR) et ainsi faire découvrir les richesses patrimoniales locales.

Après la rénovation du bâtiment existant, site de l'ancienne gare, et la plantation d'arbres réalisée par le conseil départemental, le conseil municipal a souhaité installer d'autres tables de pique-nique à celles existantes pour compléter l'offre auprès de randonneurs ou de cyclistes passant sur la voie verte.

« Cette nouvelle manière de consommer le tourisme d'itinérance est en pleine expansion, Ce nouveau mobilier permettra de faire une autre halte en pays des Faluns et de découvrir les sites et bâtiments comme la villa gallo-romaine, le château de Hac, les espaces naturels ainsi que le centre bourg arboré et fleuri ». Ce projet s'élève à 1 500 € TTC.



Travaux et pose réalisés par Martin paysage (BRUSVILY)

3 nouveaux membres ont rejoint le C.C.A.S. composé de :  
Amandine MORIN ; Arnaud CARRE ; Thierry CHAPON ; Charlotte GUERIN ;  
Marjorie VESLIN ; Sonia QUEMENER



Emeline BACQUEYRISSE



Lucie CHEVALIER



Nathalie MENAGE



Petit rappel sur le rôle de votre C.C.A.S. :  
Le rôle des C.C.A.S. est de mettre en lien  
les personnes âgées avec les prestations  
sociales locales qui peuvent leur être utiles  
et leur permettre de bénéficier d'aides  
financières.

La 1ère action des membres du C.C.A.S. a été la distribution, début mai 2020, des premiers masques réalisés par le groupe de loisirs créatifs de l'association Les Burlesques du Quiou, sous l'égide de Pascale Choquel et Monique Rolland-Bouchard, puis ceux de Dinan Agglomération.

Christine LOGUIVY continue les permanences de la banque alimentaire qui se tiennent les mercredis des semaines impaires (livraison à domicile possible), avec la collaboration d'Amandine MORIN qui gère les dossiers du point de vue administratif.

Cette année, malheureusement, en raison de la crise sanitaire, les membres du C.C.A.S. ont pris la décision de ne pas organiser le repas annuel des aînés qui se déroule habituellement le 11 novembre.



Confinement oblige, la commémoration a eu lieu à huis clos à 12h devant le monument aux morts.

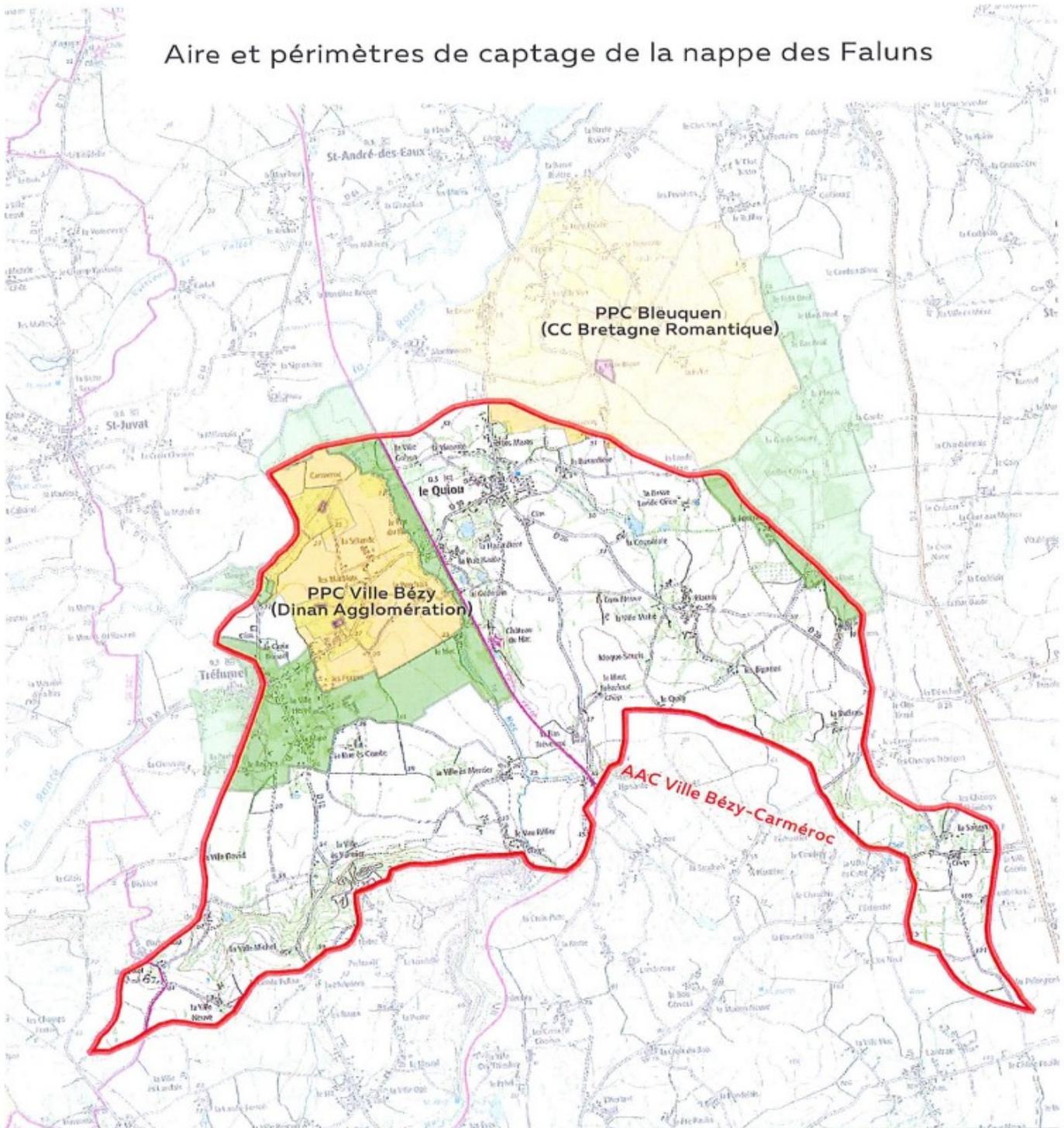
En présence d'Arnaud CARRE (Le Maire) Axel HERVET (1er Adjoint) Adeline PEPION (2ème adjoint) M. Mme BRITTON (Porte drapeau) et de certains membres du conseil municipal

Année marquée par le 100ème anniversaire du choix du soldat inconnu et l'entrée au Panthéon de l'écrivain Maurice Genevoix.

Un hommage a aussi été rendu aux soldats morts pour la France en 2020.



Aire et périmètres de captage de la nappe des Faluns



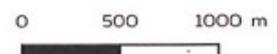
**Légende**

Zonages" Eau Potable"

- Périmètre de protection éloignée
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Contour de l'Aire d'Alimentation de Captage



Source des données :  
DINAN AGGLOMÉRATION /  
Calligée



Le conseil municipal a pris acte des réunions concernant la mise en place d'une nouvelle aire d'alimentation autour du périmètre d'eau de la ville Bézie située en TREFUMEL.

En effet, la commune du QUIOU est retenue dans ce nouveau plan de zonage.

L'État a demandé d'inscrire le captage de la ville BEZIE en TREFUMEL en zone prioritaire via le S.D.A.GE. (Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux). La démarche proposée est l'amélioration de la qualité de l'eau de la nappe des Faluns.

En effet, il a été constaté que malgré le périmètre de protection en ressource en eau, cette dernière continue encore à se dégrader.

C'est pourquoi et dans cette perspective que Dinan Agglomération souhaite accompagner, par un plan d'actions volontaires, les acteurs agricoles et en informer les collectivités territoriales.

L'étude montre plusieurs critères d'analyse :

- la nature et la perméabilité du sol et sous-sol
- les ruissellements
- l'infiltration des eaux souterraines
- l'affleurement du fond du cours d'eau du Hac
- le rôle du ruisseau de la Buffrais
- les dépressions topographiques
- les distances des cours d'eau avec les points de captage

On note que la Rance joue un rôle de drainage y compris en basse et haute eaux.

Cette aire d'alimentation serait étendue sur 12 km<sup>2</sup> et de surcroît s'étendra en dehors du périmètre existant avec une extension sur la partie Sud et Nord-Est de l'aire de captage sur la commune du QUIOU.

Le but de cette nouvelle zone de captage est d'améliorer la qualité de l'eau, essentielle à l'utilisation quotidienne de distribution de nos habitants.

Si le conseil municipal n'est pas contre le projet d'agrandissement de cette nouvelle aire d'alimentation du périmètre, il s'interroge et souhaite bien comprendre les aboutissants d'une telle mesure et ainsi être capable de répondre à tous les acteurs de la commune.

# Scolaire

périscolaire



De gauche à droite (Laurence QUINQUIS, Aurélie LASTERRE, Frédérique THOMAS)

47 élèves au total ont rejoint ce mardi 1er septembre l'école publique des Faluns, au Quiou, qui forme, avec l'école Jules-Verne, d'Evran, le RPI Les Faluns / Jules Vern. Laurence Quinquis, directrice, et Frédérique Thomas (ATSEM) sont en charge des 21 élèves de petite, moyenne et grande section de maternelle, pour lesquels une classe découverte en bord de mer est prévue en mai 2021. Les 26 élèves de CM2 de la classe d'Aurélie Lasterre ont pour projet la création de petites cartes postales chorégraphiques, alliant découverte du numérique, des arts visuels et de la danse.

Axel, Combien la commune du Quiou verse-t-elle au R.P.I. ?



Environ 48300€ / an



# Scolaire

## périscolaire

### Syndicat R.P.I.

La commune de Le QUIOU est adhérente au RPI(Regroupement pédagogique intercommunal) LES FALUNS /JULES VERNE.

Les communes adhérentes au RPI les FALUNS/JULES VERNE sont les suivantes : Evran / Le Quiou / Saint André des Eaux / Tréfumel.

Toutes les activités périscolaires sont gérées par le RPI.

Deux sites sont mis à disposition, l'école Les Faluns à Le Quiou et l'école Jules Verne à Evran.

**Ecole Jules Verne  
(Site Evran)**

 Mme CHARLOU

 8h30 – 11h30 / 13h10 – 16h10

 12 bv Ernest Gaultier, 22630 Evran

 02-96-27-41-54

 ecole.0221484u@ac-rennes.fr

**Ecole Les Faluns  
(Site LE QUIOU)**

 Mme QUINQUIS

 8h45 – 11h45 / 13h25 – 16h25

 2 rue du sabotier, 22630 Le Quiou

 02-96-83-47-10

 ecole.0220657v@ac-rennes.fr

### Restaurant scolaire

Les menus du restaurant scolaire sont préparés par CONVIVIO Bretagne / Pays de la Loire.

Retrouvez la composition des menus par semaine sur le site internet

<https://www.le-quiou.fr/scolaire-et-periscolaire/restaurant-scolaire/>

# ZOOM SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ...

Les restaurants scolaires d'Évran et de Le Quiou accueillent chaque midi environ 350 enfants de la maternelle à la 3<sup>ème</sup>, scolarisés dans les écoles primaires Jules Verne (Évran), Les Faluns (Le Quiou) et Sainte Anne (Évran) et le collège Sainte Anne - Saint Joachim (Évran). La restauration scolaire fait partie des missions gérées par le syndicat du regroupement pédagogique intercommunal qui associe les municipalités d'Évran, Le Quiou, Saint André des Eaux, Saint Judoce et Tréfumel.

## La confection des repas



La cuisine de Convivio installée à Aucaleuc prépare les repas chaque matin. Les quantités sont ajustées en tenant compte du nombre d'enfants qui s'inscrivent avant 9h. Convivio livre les repas vers 11h sur chacun des 2 sites et notre personnel prépare ensuite le service avant l'arrivée des enfants.

Le pain est fabriqué et livré par les 3 boulangers d'Évran.

## Le service



A Évran, les enfants de l'élémentaire et du collège se servent eux-mêmes à partir d'un self tandis que les enfants de maternelle et les CM de Le Quiou sont servis à table. Ils sont accompagnés par près de 15 adultes.

## L'origine des denrées alimentaires



A l'initiative des élus, le cahier des charges de la prestation confiée à l'entreprise Convivio a été progressivement modifié au fil des années.

- ✗ Avant 2014, il était seulement demandé au prestataire de proposer un repas bio par mois et de privilégier les circuits courts, sans qu'un bilan formel ne soit exigé.
- ✗ Lors de l'appel d'offres en 2015, le cahier des charges a été profondément modifié.
- ✗ En 2017, Convivio a pris l'engagement de référencer des viandes de porc, bœuf et volaille 100% françaises.
- ✗ En 2017, l'accompagnement des communes par Dinan Agglomération pour un approvisionnement plus local et à partir de denrées issues de l'agriculture biologique ou avec d'autres signes de qualité (Label Rouge etc.) a démarré via le Projet Alimentaire territorial (P.A.T.).
- ✗ Depuis septembre 2019, le cahier des charges a de nouveau été renforcé. Le prestataire doit notamment :
  - Préparer les repas avec 50% de denrées alimentaires durables dont 20% de denrées issues de l'agriculture biologique.
  - Transmettre un suivi semestriel et annuel sur ces taux.

**Le suivi du 1<sup>er</sup> semestre 2020 indique un taux de denrées durables de 49% dont 19% de denrées issues de l'AB.**

## Le gaspillage



Depuis plusieurs années, nos équipes œuvrent pour que le gaspillage soit réduit au maximum :

- ✗ Le nombre de repas commandés est le plus proche possible du nombre de repas servis.
- ✗ Les enfants sont invités à ne prendre que ce qu'ils-elles pensent pouvoir manger et à en reprendre ensuite si besoin.
- ✗ Les quantités retrouvées dans les poubelles sont pesées de temps en temps avec l'aide technique du service « déchets » de Dinan Agglomération.

## Les coûts



Chaque repas confectionné et livré par Convivio est facturé au syndicat entre 2,80 et 3,15 euros TTC en fonction des âges (2014 : entre 2,45€ et 2,80€). Le coût total d'un repas pour la collectivité est au moins de 7 euros (prestation de Convivio + charges de personnel + produits d'entretien + amortissement des équipements etc.). Les familles contribuent entre 3,50 et 4,15 euros par repas, soit environ 50% du coût total. Le déficit est pris en charge par le syndicat dont le budget est abondé par les 5 communes membres.

## Les producteurs

Parmi les producteurs du Pays d'Évran dont les denrées entrent dans la composition des repas :

- ✗ Ferme de la Moinerie, Les Champs Géraux (viande de porc).
- ✗ Arôm Ethic, Évran (légumes).
- ✗ Gac Les Fruits des Bois, Le Quiou (pommes).



## La loi EGALim

La loi EGALim a été promulguée le 30 octobre 2018. Elle a pour objectif l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire ainsi qu'une alimentation saine, durable et accessible à tous. Une partie de cette loi concerne la restauration collective. Ainsi, **à partir de 2022**, les repas servis dans les restaurants scolaires devront avoir été composés à partir **d'au moins 50% de denrées alimentaires durables dont 20% issues de l'Agriculture Biologique (AB)**.



Dès 2020, ces restaurants doivent aussi :

- x Proposer un repas végétarien par semaine (depuis le 1<sup>er</sup> novembre).
- x Afficher les taux d'approvisionnement en denrées durables et issues de l'AB.

## Le Projet Alimentaire Territorial de Dinan Agglomération



En octobre 2017, Dinan Agglomération a voté la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial qui permet de :

- x caractériser les denrées alimentaires achetées par les cuisines des écoles primaires du territoire,
- x établir un réseau de cuisiniers ou gestionnaires,
- x recenser les producteurs locaux.

Le Projet Alimentaire Territorial permet de mobiliser de nombreux acteurs autour d'actions concrètes :

- x après-midi d'échanges entre cuisiniers,
- x suivis individualisés des cantines,
- x élaboration d'un outil de suivi de l'approvisionnement,
- x création d'un catalogue des producteurs locaux pour la restauration collective publique,
- x organisation d'un forum de rencontres entre producteurs et cuisiniers.

Les actions du Plan Alimentaire Territorial sont amenées à être étendues aux autres établissements de restauration collective du territoire (collèges, lycées, EHPAD, hôpital...) afin de promouvoir les produits issus du territoire et de les accompagner vis-à-vis de la loi EGALim.



## La stratégie agricole et alimentaire de Dinan Agglomération

Fin 2019, le conseil communautaire a décidé d'aller plus loin en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation locale et de qualité :

- x Réunir régulièrement les cuisinier.es, agriculteur.rices et élu.es pour s'informer et échanger sur les bonnes pratiques,
- x Créer un observatoire pour mieux comprendre les évolutions de l'agriculture, suivre les installations agricoles,
- x Accompagner les changements de pratiques de la consommation, pour favoriser dans les restaurants scolaires les produits locaux et sous signes de qualité (AB, Label rouge, IGP...),
- x Accompagner les transitions agricoles, en favorisant l'installation d'agriculteurs en remplacement des nombreux départs en retraite à venir et en tenant compte des besoins de diversification afin de rendre notre territoire plus autonome sur le plan alimentaire.

## A venir ...

- x Mise en place d'une commission « cantine » réunissant élus, agents, parents et enfants.
- x Accompagnement de l'EHPAD vis-à-vis de la loi EGALim.
- x Accompagnement à l'installation d'agriculteurs.

### Les restaurants scolaires d'Évran et de Le Quiou s'engagent pour atteindre les objectifs de la loi EGALim.

En 2022, 50% des produits servis par la restauration collective des communes devront être de qualité et durables (Agriculture Biologique, Label rouge, IGP, AOP, STG, HVE...) avec un minimum de 20% de produits bio.

Sur le premier semestre 2020, le restaurant scolaire proposait<sup>1</sup>

49% de produits durables (dont locaux<sup>2</sup>)

dont 19% de produits issus de l'agriculture biologique

Notre restaurant scolaire lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les objectifs de la loi EGALim en 2022 :

50% de produits de qualité et durables

dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique



<sup>1</sup> Travail réalisé dans le cadre de la stratégie agricole et alimentaire de Dinan Agglomération. Données (En valeur HT d'achats en C de produits alimentaires) collectées par Dinan Agglomération.  
Plus d'informations : Ludovic Brossard, chargé de mission agriculture et alimentation 0298877004 et l'adresse@dinanagglomeration.fr  
<sup>2</sup> Issus d'évaluations agricoles réalisées sur Dinan Agglomération ou des intercommunalités limitrophes.

## Garderie

Les enfants scolarisés à l'école des Faluns peuvent utiliser la garderie d'Evran et prendre le bus scolaire pour se rendre sur Le Quiou.

### GARDERIE LE QUIOU

Le matin du lundi au vendredi : 7h30 > 8h35

Le soir du lundi au vendredi : 16h15 > 19h00

### GARDERIE EVRAN

Le matin du lundi au vendredi : 7h00 > 8h20

Le soir du lundi au vendredi : 16h10 > 19h00

Contacts :

Garderie Evran Tél. : 06.74.10.14.44.

Garderie Le Quiou Tél. : 07.86.61.32.75.

## Transport scolaire

### MATIN

TREFUMEL/ Bourg => 08:05

LE QUIOU/ École => 08:10

ST ANDRE DES EAUX => 08:15

EVAN/ Ecole (Dépose) => 08:20

EVAN/ Ecole (Reprise) => 08:25

LE QUIOU/ École => 08:35

### SOIR

EVAN/ Ecole => 16:20

LE QUIOU/ Ecole => 16:25

LE QUIOU/ Ecole => 16:30

TREFUMEL/ Bourg => 16:35

ST ANDRE DES EAUX => 16:45

EVAN/ Ecole => 16:50

## Portail famille

Le Portail Famille permet d'inscrire les enfants aux différents services périscolaires (garderie, cantine), de consulter vos factures et de les régler. Il est amené rapidement à devenir le moyen unique d'inscription aux services périscolaires. Le site évolue et sa souplesse d'utilisation vous permet de gérer facilement les inscriptions ou des modifications. Nous vous conseillons de vous familiariser dès maintenant avec son utilisation.

Il permet également de dématérialiser le dossier d'inscription de votre enfant aux différents services périscolaires municipaux. Vous pouvez y apporter des changements à tout moment. L'accueil des enfants n'est possible que lorsque le dossier est complet et validé par le service Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires. Il appartient aux familles de mettre à jour le dossier famille et le ou les dossiers enfants. Pour la création d'un dossier (nouvelles familles), merci de prendre contact avec la mairie qui vous guidera dans les démarches

## Facturation

Une facture regroupant l'ensemble des prestations vous est envoyée à chaque fin de mois par la trésorerie de Dinan. Le règlement est à effectuer à la trésorerie de Dinan selon différentes modalités :

Par chèque à l'ordre du Trésor public : joindre le papillon détachable en bas à droite de votre facture

Par espèce : joindre le papillon détachable en bas à droite de votre facture

Par prélèvement automatique : remplir le document SEPA téléchargeable ici et joindre un RIB. Le prélèvement se fera le 25 de chaque mois.

Par PAYFIP (Titres Payables par Internet) : les modalités et les informations nécessaires se trouvent en bas à gauche de votre facture.

Via votre espace personnel sur <https://www.impots.gouv.fr> : les modalités et les informations nécessaires se trouvent en bas à gauche de votre facture.

Nous vous rappelons que vous devez impérativement vous acquitter de la facture. La régularisation, si nécessaire, se fera sur la facture du mois suivant.

## La crèche « La Chomette »

Le multi-accueil du Quiou est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Il dispose de 24 places destinées aux enfants de deux mois et demi à 4 ans (dérogation jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap). La responsable, Sophie Lemonnier (Éducatrice de jeunes enfants), vous accueille au sein d'une équipe composée de 7 professionnels :

une éducatrice de jeunes enfants  
deux auxiliaires de puériculture  
trois aides auxiliaires  
un agent de service

La demande d'accueil est effectuée directement auprès de la responsable de l'établissement, six mois maximum avant la date d'inscription.

Le dossier est traité lors des commissions d'attribution des places composées de professionnels et d'élus.

OÙ S'ADRESSER ?

29 rue des mares

22630 LE QUIOU

Tél : 02 96 80 17 99

Email : [multiaccueil.lequiou@dinan-agglomeration.fr](mailto:multiaccueil.lequiou@dinan-agglomeration.fr)

Horaires d'ouverture :

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

## A.L.S.H.

### (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Lors du séminaire de l'agglomération, le président Arnaud LECUYER proposait que les ALSH situés sur le territoire de Dinan agglomération reviendraient aux communes.

C'est pourquoi Monsieur le Maire et Axel Hervet, premier adjoint, ont fait le retour au conseil municipal de la réunion du 13/11/2020 entre la commune et l'agglomération.

Suite à la réunion en visioconférence du vendredi 12 Novembre 2020 entre la vice-présidente à la petite enfance et les représentants de la commune du Quiou, il a été débattu d'un éventuel retour de l'organisation de l'ALSH, service proposé à la maison de l'enfance rue des Mares.

Madame le MOUAL, vice-présidente de l'agglomération, rappelle que la lettre de cadrage a été votée lors du séminaire de l'agglomération et ajoute que l'attribution de compensation pour le fonctionnement sera déterminée par la «CLECT».

En préambule, monsieur le Maire rappelle l'historique et les efforts financiers réalisés par la commune du QUIOU de 2008 à 2014 pour la construction de la maison de l'enfance communautaire, construction portée par l'ex communauté de communes du pays d'Évran.



Près de 50.000 euros ont été versés à l'ex communauté de communes du pays d'Évran par la commune du Quiou en donnant les terrains autour la maison de l'enfance, prenant également en charge les aménagements électriques et routiers.

Il rappelle également que la collectivité locale va recevoir en retour de l'agglomération le terrain de football et qu'une attribution de compensation de 2000 euros serait versée à la commune par l'agglomération.

Monsieur le Maire conclut que cette décision de l'agglomération semble contraire à la loi NOTRE et que le projet dédié à l'enfance sur le territoire communal était réalisé dans un esprit communautaire. Axel Hervet a ajouté que la maison de l'enfance devrait rester communautaire et que si la compétence devait revenir à la commune, il faudrait que l'attribution de compensation soit égale ou supérieure à son fonctionnement.

Monsieur le Maire et Axel Hervet ont demandé qu'il y ait plusieurs réunions entre la commune du QUIOU et l'agglomération pour appréhender l'organisation d'un tel service au cas où la compétence devrait devenir communale.

Ils ajoutent qu'ils en parleront au conseil municipal. A la suite, une réunion d'information pourra être organisée avec les collectivités voisines pour présenter la nouvelle organisation du service ALSH.

## CONTACT / HORAIRES

Karine VAILLANT (Directrice)

Maison de l'enfance  
29 rue des mares  
22630 LE QUIOU  
Tél : 09 64 43 44 59  
Courriel : k.vaillant@dinan-agglomeration.fr

Les mercredis toute la journée de 7h00 à 18h30.  
Les vacances scolaires (hors Noël) de 7h00 à 18h30.

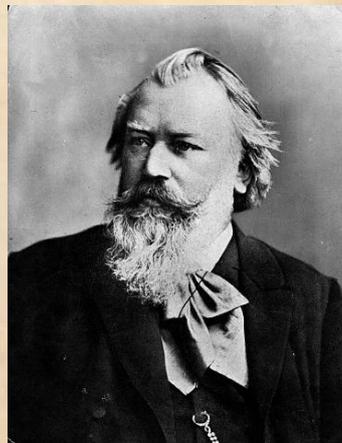
Cette année l'A.L.S.H. a participé au concours « ma cabane à lire » et a gagné pleins de livres.

Grâce au service culturel de Dinan Agglomération, l'A.L.S.H. a accueilli un trompettiste, un cornettiste et une dumiste (diplôme universitaire de musicien intervenant) du Kiosque de Dinan, ce qui a permis de faire découvrir Johannes BRAHMS (compositeur) aux enfants.

Et pour finaliser cette thématique les enfants ont assisté à un concert au Théâtre des Jacobins (avant le second confinement).



Cabane à lire réalisée par les enfants



Johannes BRAHMS

# Scolaire

## périscolaire



La salle de motricité a été équipée de volets roulants afin de devenir une salle de sieste plus spacieuse. La société Volet Assistance de TINTENIAC a été retenue. Le 10 octobre, Jérôme PENHOAT, Cyrille MORIN et Marc PEPION (de gauche à droite) ont réalisé la pose des volets bénévolement. Coût = 2293,20 € TTC.

La société Ludovic POTDEVIN a réalisé des travaux de plomberie pour l'installation de la machine à laver, des travaux d'électricité pour la pose des volets et a effectué également la pose de chauffages rayonnants pour le dortoir. Coût 3267,72 € TTC.



Classe des CM2



Les maternelles



Dortoir

# Scolaire

## périscolaire

On continue d'améliorer le confort de nos écoliers... Avec l'installation d'un préau et d'un local à vélos.



Abri de jardin acheté à Mr Bricolage de St Jouan des Guérêts pour la somme de 1349,00 € TTC.

Martin Paysage a effectué la préparation du sol et le montage des 2 structures pour la somme de 3300,00 € TTC,



Les enfants peuvent désormais bénéficier d'un préau acheté chez Abriboa pour la somme de 4934,00€ TTC et mis en place par Martin Paysage



# Village

et patrimoine

Notre patrimoine

Château de hac - 02 96 88 17 90  
Site officiel : [www.chateaudehac.fr](http://www.chateaudehac.fr)  
[contact@chateaudehac.fr](mailto:contact@chateaudehac.fr)



Le château de Hac a connu une saison particulière due à la situation sanitaire. Et pourtant, vous avez été nombreuses et nombreux à passer les grilles du château pour nous rendre visite ; que ce soit pour une visite guidée d'une heure au cours de la saison, ou pour les journées européennes du patrimoine en septembre afin de découvrir les expositions inédites du Hac.

Nous vous attendons toutes et tous pour tester les nouveautés 2021:

Escape Game, l'Arbalète, espace boutique convivial avec un débit de boissons (billetterie, boutique, espace snacks, espace débit de boissons, terrasse ombragée),

Hac O<sup>2</sup> (parcours acrobatiques et parcours "Korrigan"), visites guidées pour scolaires.

Depuis la crise sanitaire de la COVID 19, le château suit le protocole édité par l'association la Demeure Historique. Ceci garantit à notre public de visiter le site dans des conditions sanitaires optimales.

**Villa Gallo-romaine - Ancienne Gare**

**Association Pierres vives - 02 96 83 60 22**

<http://pierresvives22.over-blog.com/>

La villa gallo-romaine des Faluns offre un intérêt exceptionnel par son architecture, son décor et ses thermes de l'époque gallo-romaine au haut moyen-âge. Visites guidées du 1er mai au 30 septembre, les dimanches après-midis.

Départ de l'ancienne gare du Quiou le long de la voie verte à 14h30, 15h30 et 16h30.



# Village

et commerces

Nos commerces

## Chez MIMI - La belle époque



Bar, Tabac, Épicerie  
Ouvert tous les jours sauf mercredi après-midi  
Téléphone : 02 96 83 49 62  
Adresse : Le Bourg, 22630 Le Quiou

## Crêperie



Galette complète, galette saucisse,  
sandwich steak haché frites, plat du  
jour, crêpes et dessert tous les jours .  
Réservations au 02 96 83 41 38

## Lilou coiffure

Salon de coiffure  
Ouvert du mardi au vendredi  
de 09h00 à 12h00 et le Samedi de 9h00 à 16h00  
Téléphone : 02-96-84-03-41  
Adresse : 13 place de l'église, 22630 Le Quiou



## GAEC - Les fruits des bois

Ouverture, Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 17h00 à 18h00  
et le Mercredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00  
Téléphone : 02-96-86-45-33  
Portable : 06-66-27-16-37 ou 06-65-00-32-01  
Adresse : Les bois, 22630 Le Quiou  
Site internet : <http://www.lesfruitsdesbois.fr/>



# Village

## et commerces

Tous les dimanches soir



Tous les lundis soir



Tous les jeudis soir



Le conseil municipal pourrait prochainement réglementer l'activité des commerçants ambulants. A savoir, une redevance sera proposée pour les commerçants utilisant le réseau électrique de la commune ainsi que l'emplacement.



NOM	PRESIDENT(E)	TEI	MOBILE	COURRIEL
Les Burlesques	Marie-Annick HAMON	02 96 83 47 02	07 83 02 10 18	marieannick.hamon@gmail.com
Les Obélix (Fléchettes)	Yves DESILLES		06 10 05 66 66	desilles.keraen@orange.fr
Palet Quiousien	Franck TOUTIRAÏT		06 25 05 49 31	
Société de chasse	Hubert GOURDEL	02 96 83 40 02		
F.N.A.C.A.	Jean GLEMEE	02 96 83 45 70		
L'Union Bouliste	Philippe MORIN		06 42 58 81 12	
Fal'Ane	Chantal CHENU		06 50 13 45 95	
Pierres Vives	Patrick DOIRE	02 96 83 60 22		



## Les Burlesques du QUIOU

En 2020, l'association s'est involontairement mise en pause, aucune activité rassemblant un grand nombre de personnes n'ayant pu être organisée en toute sécurité en raison du Covid.

Seules les couturières de l'atelier ont pu œuvrer individuellement chez elles pendant le 1<sup>er</sup> confinement, pour la fabrication de masques offerts aux habitants du Quiou.

Après le déconfinement, en juin, trois d'entre elles ont pu terminer la fabrication de 2 couvre-lits pour le château de Hac, dans le cadre de l'organisation d'un escape game au château.

Il est encore un peu tôt pour faire des prévisions pour 2021.

Les adhérents de l'association recevront courant janvier des informations sur l'organisation de l'assemblée Générale.

## Les Obélix (Fléchettes)

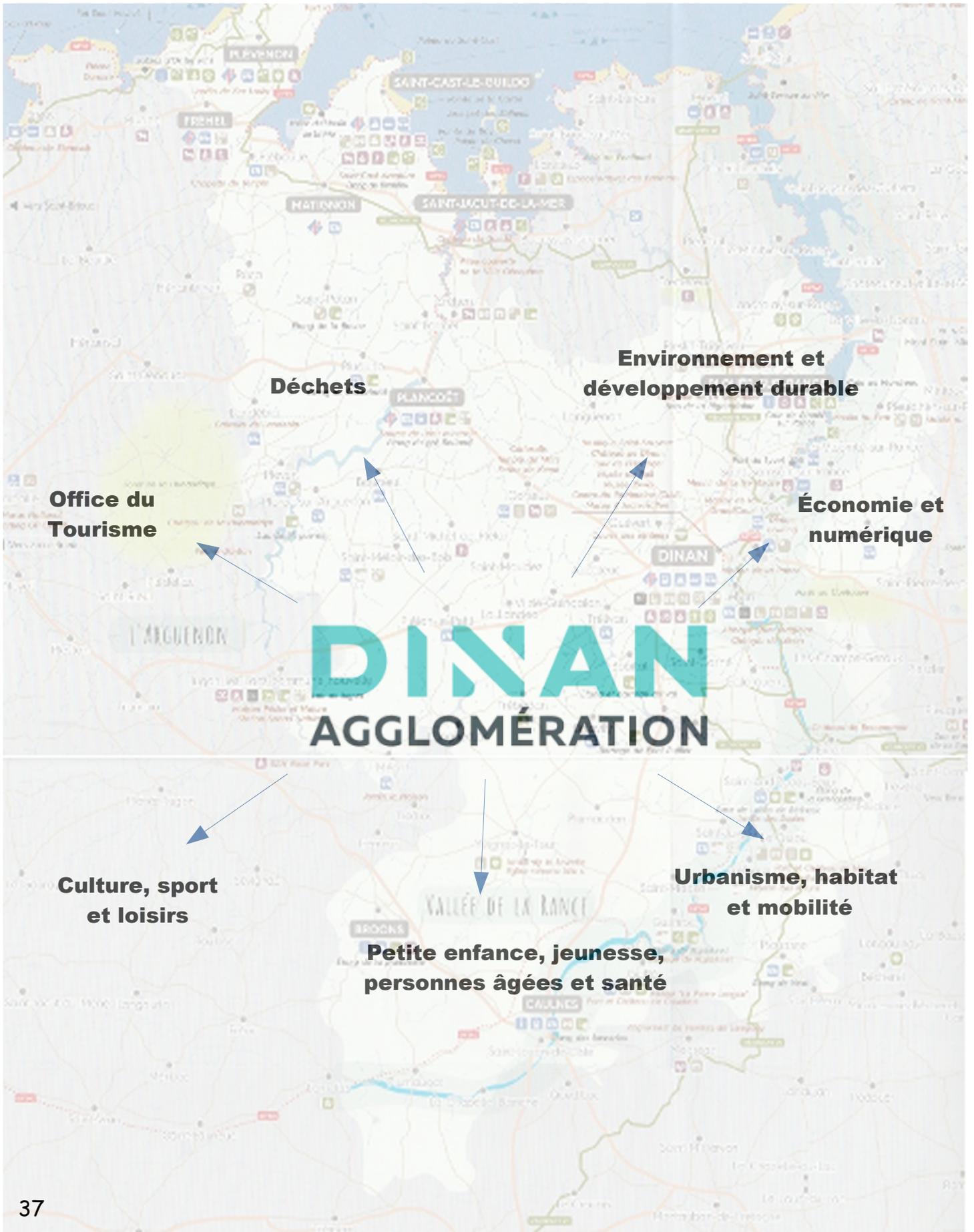
Une équipe de 6 joueurs qui joue pour la belle époque en championnat régional (actuellement classés N2).

Champions de France en 2017 et 7<sup>ème</sup> place au championnat d'Europe en Espagne à benidorm.

Le championnat 2019-2020 n'a pas pu se terminer en raison du COVID et cette saison n'a pas été commencée. Une année 2020 bien triste pour tous les sports amateurs

Habituellement l'association organise tous les ans un concours de palets pour subvenir au besoin du club. Cette année, celui-ci a été annulé !





# Dinan

Agglomération

**DINAN**  
**CAP FRÉHEL**  
**TOURISME**

N'oubliez pas de transmettre à l'Office de Tourisme toutes les informations pratiques concernant l'évènement ou la manifestation que vous organisez.

Ceci sera inséré sur le site web [www.dinan-capfrehel.com](http://www.dinan-capfrehel.com) et sur le guide des animations qui paraît une fois par semaine en été et deux fois par semaine les autres mois.

Informations complémentaires : [infos@dinan-capfrehel.com](mailto:infos@dinan-capfrehel.com)

Vous préparez vos prochaines vacances ou souhaitez faire un cadeau à vos proches ? Optez pour un bon cadeau dans vos commerces préférés : instituts de beauté, boutiques, restaurants,... il y en aura pour tous les goûts ! Consommez et soutenez le commerce local tout en vous faisant plaisir dans la boutique web !

<https://www.dinan-capfrehel.com/votre-sejour/billetterie-en-ligne>





### Déchetterie - EVRAN

Les usagers souhaitant déposer leurs déchets doivent se munir d'un badge pour accéder à la déchetterie

Fermetures exceptionnelles de toutes les déchetteries de Dinan Agglomération le 26 décembre 2020 et le 2 janvier 2021.

#### CONTACT

ZA

22630 EVRAN

Tél : 02 96 27 46 35

Courriel : [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

#### HORAIRES

**Lundi 14h - 17h45 · Mercredi 8h45 - 12h30**

**Jeudi, vendredi et samedi : 8h45 - 12h30 et 14h - 17h45**

### Plateforme végétaux - PLOUASNE

#### CONTACT

ZA de Plouasne

22830 PLOUASNE

Courriel : [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

#### HORAIRES

**Mercredi et samedi 14h - 17h45**

Trier, c'est facile !



**EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES**

**BRIQUES ALIMENTAIRES**

**EMBALLAGES MÉTALLIQUES**

**BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES**

**DANS LA POUBELLE JAUNE**

**PAPIERS CARTONNETTES**

**TOUS LES PAPIERS**

**CARTONNETTES**

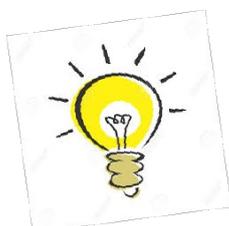
**DANS LE CONTENEUR À PAPIERS**

**VERRE**

**BOUTEILLES EN VERRE**

**POTS ET BOCAUX EN VERRE**

**DANS LE CONTENEUR À VERRE**



Le saviez-vous ?

Les conteneurs ne sont pas posés par hasard, les emplacements sont choisis sur de nombreux critères : visibilité, accessibilité et sécurité,

Dinan Agglomération et votre commune vous accompagnent dans la lutte contre le frelon asiatique.

**Les frelons asiatiques** ont édifié des nids aux dimensions impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très souvent à moins de 4 mètres de hauteur, ce qui représente un danger immédiat de piqûres

multiples pour les personnes passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Il faut donc éliminer ces nids.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie qui transmettra à Dinan Agglomération.

Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures ; un produit sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan agglomération prendra à sa charge 50 % des frais engagés, et votre commune les 50% restants.



**Le conciliateur de justice** a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties, pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Pour les communes et cantons de Broons, Caulnes et Évran, un conciliateur de justice vient en permanence à la mairie d'Évran. Vous pouvez le rencontrer, il faut au préalable prendre rendez-vous auprès de la mairie d'Évran en appelant le 02 96 27 40 33.



Christine LOGUIVY (conseillère municipale) assiste régulièrement aux réunions de la Brigade de la Gendarmerie de DINAN ainsi que la Sécurité Routière.

### **Il est important de rappeler...**

Que la brigade de la gendarmerie de Dinan, composé de 56 gendarmes dont 6 motorisés (basé à EVRAN), a un peloton de nuit de 20h à 8h. Des rondes sont actives dans les communes qui en ont fait la demande mais bien évidemment dans les autres communes aussi.

La brigade compte 25% de femmes, une assistante sociale pour identifier les besoins des personnes. La circonscription compte 26 communes pour 54 000 habitants avec une augmentation en période de vacances.

En moyenne, la brigade de Dinan reçoit environ 125 personnes et 122 appels / jour.

Il est possible de déposer une pré-plainte ou bien d'avertir d'un contenu illicite sur le site de la gendarmerie PHAROS.

### **A retenir**

Lorsque vous relevez des contenus illicites sur internet et même si vous souhaitez attirer l'attention des autorités :

- Ne les partagez pas
- 👉 Ne les likez pas
- 👉 Ne les retweetez pas
- 👉 Ayez systématiquement le bon réflexe, signalez les sur :  
<https://www.internet-signalement.gouv.fr>

Sécurité des mobilités : Tous les représentants des transports scolaires ont été contactés pour les gestes barrières (port du masque etc.)

Dispositif participation citoyenne (Vidéo), recherche de l'adhésion de la population ( information par réunion)

### **Sécurité Routière :**

Lutte anti drône

Personnes radicalisées ( la mairie doit être au courant)

Prévention des violences Intra Familiale

Nous sommes toujours en mode vigilance attentats.



Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et de les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;

accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;

renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.



Numéro national d'assistance et de prévention de la radicalisation : n° vert 0800 005 696



Dans le cadre de la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030, un comité de pilotage vient d'éditer trois fiches sur la prévention primaires des violences intrafamiliales, ces fiches sont destinées à aider les intervenants et les victimes plus particulièrement en situation de confinement.



### Vous êtes un jeune...

Vous avez moins de 26 ans ?

Vous habitez Dinan, Matignon, Caulnes, Broons, Plancoët, Beaussey, Plélan le Petit, Evran, ou leurs environs ?

Vous êtes sorti de l'école, du collège, du lycée ou de la fac ?

Vous recherchez un emploi, un job saisonnier ? Une formation ? Un apprentissage ? Un service civique ?

Vous vous posez des questions sur votre avenir ?

Vous cherchez des idées d'orientation ? Un stage en entreprise ?

Vous voulez faire votre CV, votre lettre de motivation ? Trouver des offres ?

Vous voulez créer votre espace emploi sur « Pôle emploi ? »

Vous avez envie de partir à l'étranger vivre une expérience ?

Vous avez entendu parler de la Garantie Jeunes ? de la Web radio Air'atom ?

Vous avez des questions sur vos déplacements ? Pour passer votre permis ? Trouver un scooter ? Un logement ? Savoir si des aides financières existent ?

Vous souhaitez donner des idées pour faire avancer votre territoire ?

**Quelle que soit votre demande, la Mission Locale est à votre écoute pour vous aider à créer votre projet personnel et/ou professionnel en fonction de vos besoins.**

**Elle vous accueille à Dinan et sur des permanences proches de chez vous.**

### Vous êtes un professionnel...

Vous êtes une entreprise, une collectivité ou une association ?

Vous recherchez des compétences ? Vous avez une ou des offres d'emploi ou d'apprentissage ?

Vous souhaitez des informations sur les contrats aidés et aides à l'emploi ?

Mais encore...

Vous avez des idées ou l'envie de vous investir pour les jeunes et le territoire ?

Ouvrir vos portes pour une visite de votre entreprise ? Parrainer ? Accueillir en stage (PMSMP) ?

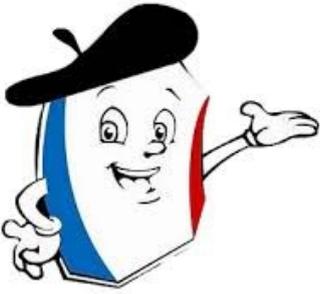
Vous avez envie qu'une part de votre taxe d'apprentissage soit localement redistribuée sur ces sujets ?

**La Mission Locale du Pays de Dinan accompagne les employeurs sur toutes ces questions. Plus globalement, elle travaille avec tous les partenaires d'un territoire pour permettre aux jeunes d'accéder à leur insertion sociale et professionnelle et leur accès à l'autonomie.**

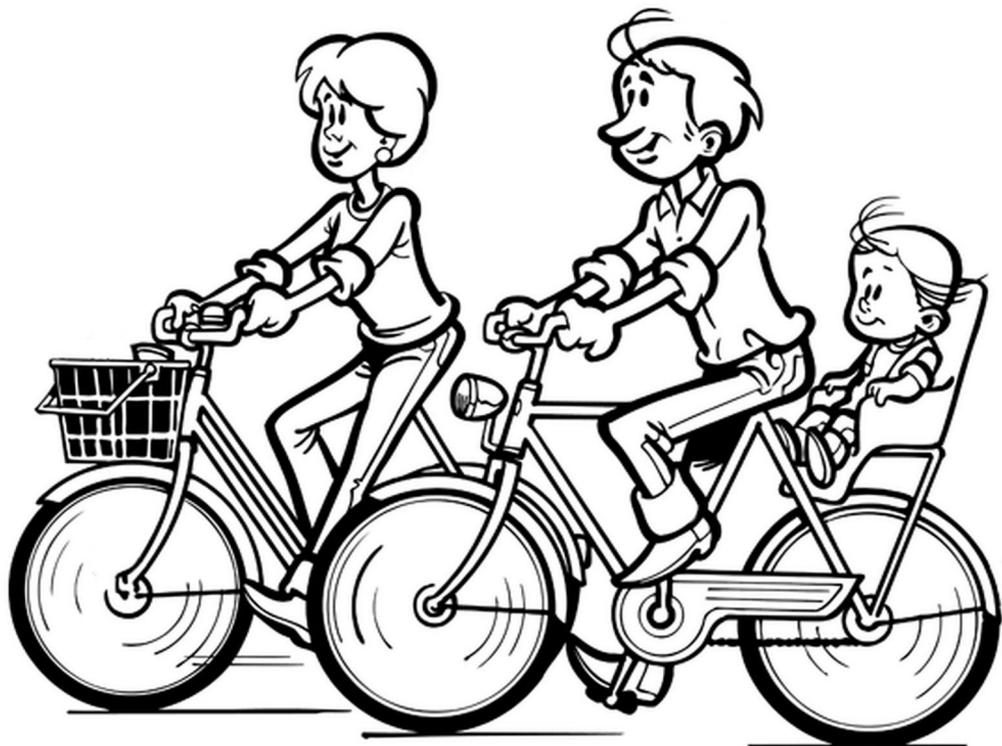
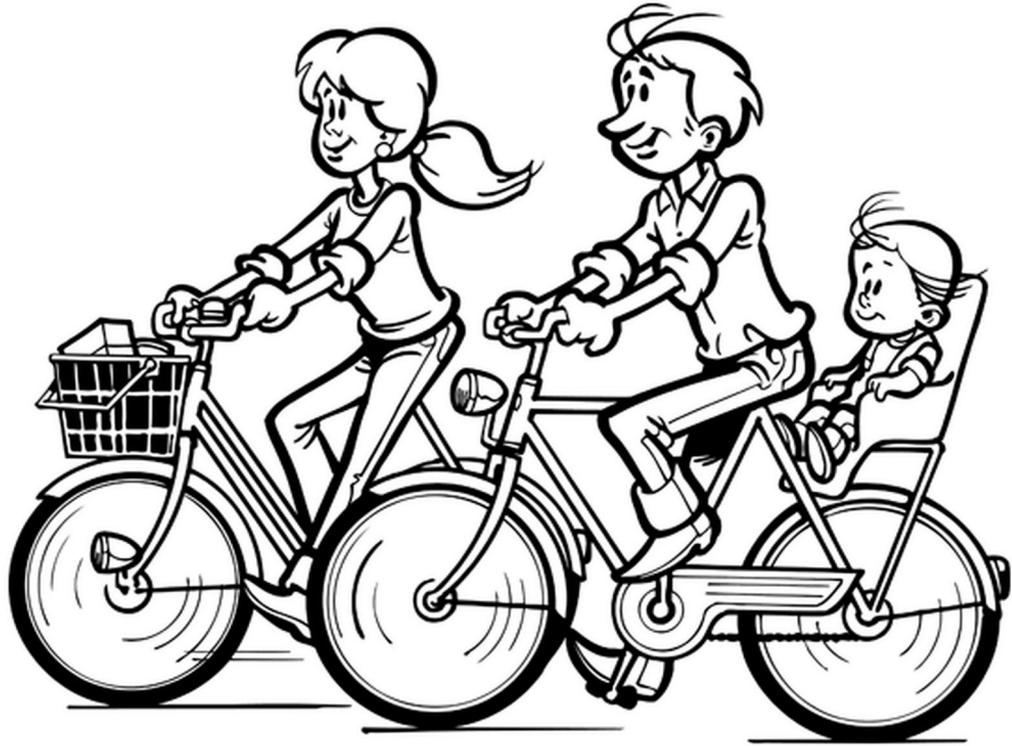


**Personne à contacter pour tous renseignements :**  
**Christine LOGUIVY (Conseillère municipale)**

Relax !  
Le stress n'est pas bon pour la santé.



### Jeu des 7 erreurs



		5		4	1			
	8	2		5				
							4	
2	5					3		
	6			3	7	1		
		7					2	
	7	4			6			9
				8			7	
			5		4			8

	7		6					
					7	4		
6		2		3				
7				8	1	3		
		9		2		7		
2					5			4
5				1				
					3	9		2
			4				8	

L  
E  
S  
E  
S  
É

M	A	U	R	I	T	A	N	I	E	É	E	S	U	S
O	D	E	G	S	E	Y	C	H	E	L	L	E	S	É
R	U	A	É	D	G	C	V	M	L	I	É	R	G	N
C	G	M	L	B	C	M	A	A	D	O	A	O	U	É
E	A	O	O	G	D	L	A	N	N	N	U	M	I	G
N	E	N	I	N	É	B	U	L	A	U	Y	O	N	A
T	G	A	B	O	N	R	I	B	I	D	A	C	E	L
R	O	C	E	T	U	R	I	O	M	L	A	T	E	B
A	M	O	E	B	R	L	B	E	L	G	I	Q	U	E
F	Y	G	S	U	I	S	S	E	C	N	A	R	F	O
R	L	O	U	I	S	I	A	N	E	N	O	G	O	T
I	L	G	D	A	H	C	T	R	W	A	N	D	A	E
Q	G	L	E	N	L	U	X	E	M	B	O	U	R	G
U	M	A	D	A	G	A	S	C	A	R	A	D	A	U
E	M	A	U	R	I	C	E	N	I	G	E	R	N	E

ALGÉRIE  
BELGIQUE  
BURUNDI  
BÉNIN  
CANADA  
CENTRAFRIQUE  
COMORES  
FRANCE  
GABON

GUINEE  
LIBAN  
LOUISIANE  
LUXEMBOURG  
MADAGASCAR  
MALI  
MAURICE  
MAURITANIE  
MONACO

NIGER  
RWANDA  
SEYCHELLES  
SUISSE  
SÉNÉGAL  
TCHAD  
TOGO  
VANUATU



# LES MOTS 1

RETROUVE LES MOTS.



t	i	s	a	p	i	n	p	b	m	p	r
i	r	p	s	è	o	j	o	u	e	t	d
g	s	a	h	r	é	o	u	o	r	r	é
g	r	l	i	e	g	t	p	h	d	a	c
g	u	n	b	n	c	u	é	o	é	i	o
s	a	i	n	o	e	l	e	t	c	n	r
c	e	t	r	ë	e	a	r	t	e	n	a
u	d	u	r	l	d	h	u	e	m	a	t
r	a	l	i	l	a	i	n	a	b	i	i
u	c	o	n	o	u	n	o	u	r	s	o
b	t	u	t	t	e	s	d	l	e	i	n
é	h	l	c	r	l	a	o	e	l	e	s



PERE-NOEL, TRAINEAU, RENNE, HOTTE, SAPIN,  
LUTIN, DECORATIONS, ETOILE, GUIRLANDE,  
DECEMBRE, JOUET, TRAIN, POUPEE, NOUNOURS,  
CADEAU



Tête à modeler

COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque  
chirurgical jetable**

Vous avez des questions  
sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**

(appel gratuit)

Dans le cadre des dernières mesures liées au reconfinement, et ce depuis le samedi 28 novembre, les déplacements liés à l'activité physique individuelle, à la promenade ou aux besoins des animaux de compagnie sont autorisés dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour du domicile pour une durée maximale de 3h. Vous pouvez visualiser la distance des 20km via le lien ci-dessous :

<https://www.geoportail.gouv.fr/actualites/reconfinement-afficher-une-limite-de-20km>

# Joyeuses fêtes de fin d'année!!!



Directeur de la publication : Arnaud CARRE  
Rédacteur : Sonia QUEMENER & Lucie CHEVALIER  
Relecture : Marjorie VESLIN  
Imprimé par nos soins  
Dépôt légal : décembre 2020